VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES
DES ENGINS DE TP (VRS - VGP)

Téléphone : 06.10.87.17.10
E-mail : vgp.conform@gmail.com

Date	12 juin 2025
N° de client	20
N° de rapport	TP7-8328
N° interne de contrôle	13
Prochaine vérification	12 juin 2026

☑ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
☐ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

Possibilité d'imprimer l'arrêté sur www.vgp-online.fr

R..... Recommandations d'utilisation qui définissent les conditions d'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI	
Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	

RESPONSABLE DE L'APPAREIL					
Nom	FABRICE SMITH	Société	WACKER NEUSON	Signature	

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL	
Marque : WACKER NEUSON	**MARQUE VÉHICULE**
Modèle : DV90	
N° de Série : WNCD2412T00001529	**TYPE**
CATÉGORIE : 8 : Tombereau > 4,5 T (automoteur articulé)	
ACCESSOIRE(S) :	**N° Immatriculation**
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 9000.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2025	**Kilomètrage**
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 2	**N° du Parc**
LEVAGE : Non	

REMARQUES

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Défauts auquels il faut absolument remédier :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur : Oui
Une contre-visite sera obligatoire : Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : GUILLAUME FOIRIEN	Société : VGP CONFORM

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications règlementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la règlementation en vigueur.

CONTRÔLEUR	TOMBEREAU (INITIAL)	
VGP CONFORM GUILLAUME FOIRIEN	N° d'agrément VGP : 77 12 1503 GN	Rapport N° : TP7-8328

Date : 12 juin 2025		Prochaine contrôle : 12 juin 2026		Client : WACKER NEUSON	
Marque	WACKER NEUSON	Modèle	DV90	N° de Série	WNCD2412T00001529
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		Une contre visite sera obligatoire : Non	

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION	
État de propreté de l'appareil satisfaisant	Oui
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)	Non
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil	Oui
Zone sécurisée pour les essais	Oui

TYPE DE VÉRIFICATION	
Vérification de mise en service (Article R4323-22)	✔
Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)	
Vérification de remise en service (Article R4323-28)	

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter	B	D	NEO	V/F	N°
Certificat de conformité + épreuve de mise en service	☑	☐	☐	V	
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	☑	☐	☐	V	
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	☐	☐	☑	V	
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	☑	☐	☐	V	
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	☐	☐	☑	V	
Groupe de puissance	B	D	NEO	V/F	N°
Niveaux (huile moteur et hydr./liquide refroidissement	☑	☐	☐	V	
Protections des parties tournantes (courroies, hélices)	☑	☐	☐	V	
Radiateur(s) (état général, fuites colmatage…)	☑	☐	☐	V	
Pompes(s) (fuites, raccordements hydrauliques)	☑	☐	☐	V	
Distributeurs (rac. électriques et hydrauliques, fuites…)	☑	☐	☐	V	
Joint tournant (état, étanchéité)	☑	☐	☐	V	
Réservoirs (déformations, fuites, état des bouchons…)	☑	☐	☐	V	
Sortie d'échappement (protégée ou inaccessible)	☑	☐	☐	V	
Batteries et coupe-batterie (état et fixations)	☑	☐	☐	V/F	
Capotages (fixations, fermetures, dispositifs de calage)	☑	☐	☐	V/F	
Isolations phoniques des capots moteurs	☑	☐	☐	V	
Châssis	B	D	NEO	V/F	N°
Mécano soudures et boulonnerie (fissures, oxydation…)	☑	☐	☐	V	
Fixation contrepoids	☑	☐	☐	V	
Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets)	☐	☐	☑	F	
Autre dispositif :	☐	☐	☐		
Avertissement des zones dangereuses	☑	☐	☐	V	
Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur	☑	☐	☐	V	
Transmission	B	D	NEO	V/F	N°
Moteurs de translation et réducteurs	☑	☐	☐	V	
Raccordements hydrauliques	☑	☐	☐	V	
Ponts – Différentiels – Cardans	☑	☐	☐	V	
Train porteur	B	D	NEO	V/F	N°
Pneumatiques et jantes (usure, entailles sur les flancs)	☑	☐	☐	V	
Vérins de direction (fixations, fuites…)	☑	☐	☐	V/F	
Chaînes – Patin – Galets	☐	☐	☑	V	
Roues folles – Barbotins – Tension de chaînes	☐	☐	☑	V/F	
Autres :	☐	☐	☐		

Organe de préhension (fourches, pince, godet, BRH…)	B	D	NEO	V/F	N°
Mécano soudures – état général – usure	☐	☐	☑	V	
Articulations – axes – bagues	☐	☐	☑	V	
Raccordements hydrauliques	☐	☐	☑	V	
Fixation de l'outil	☐	☐	☑	V/F	
Attache rapide (état, fonctionnement)	☐	☐	☑	V/F	
Verrouillage attache rapide	☐	☐	☑	V/F	
Autre dispositif :	☐	☐	☐		
Poste de conduite	B	D	NEO	V/F	N°
Accès (marchepieds, poignées, garde-corps)	☑	☐	☐	V	
Structure ROPS/FOPS (présence, état…)	☑	☐	☐	V	
Cabine (état, vitre,...)	☑	☐	☐	V	
Siège (état, réglages, fixations…)	☑	☐	☐	V/F	
Ceinture de sécurité	☑	☐	☐	V/F	
Essuie-glaces, lave-glaces	☑	☐	☐	V/F	
Rétroviseurs	☑	☐	☐	V	
Issue de secours	☐	☐	☑	V	
Eclairage route/travail et gyrophare	☑	☐	☐	V/F	
Avertisseur sonore (klaxon, bip de recul,...)	☑	☐	☐	F	
Fonctionnement et repérage des commandes	☑	☐	☐	V/F	
Tableau de bord	☑	☐	☐	V	
Caméra/écran de travail	☑	☐	☐	V/F	
Contacteur à clé (immobilité au démarrage et à l'arrêt)	☑	☐	☐	V/F	
Dispositifs règlementaires	B	D	NEO	V/F	N°
Équipement contre l'incendie	☐	☐	☑	V	
Si oui : date de la dernière vérification annuelle					
Abaque(s) de charge (CMU = 9000 Kg)	☑	☐	☐	V	
Indicateurs de dévers	☐	☐	☑	V/F	
Indication puissance acoustique	☑	☐	☐	V	
Valeur mesurée au décibel mètre: 101 dB					
Dispositif de préhension de la machine (pour la manutention)	☐	☐	☑	V	
Dispositifs d'immobilisation de la machine en cas d'incident(arrêt d'urgence à chaque poste de commande)	☐	☐	☑	V	
Autre dispositif :	☐	☐	☐		

ACCESSOIRES

Bennes (R 4324-2 à 3, 8, 16 et 17)				
Signalisation zone et utilisation dangereuse	☑	☐	☐	
Fonctionnement des commandes en position neutre	☑	☐	☐	
Dispositif de protection contre le retournement ou les chutes	☑	☐	☐	

CONTRÔLEUR	TOMBEREAU (INITIAL)	
VGP CONFORM GUILLAUME FOIRIEN	N° d'agrément VGP : 77 12 1503 GN	Rapport N° : TP7-8328

Date : 12 juin 2025		Prochaine contrôle : 12 juin 2026		Client : WACKER NEUSON	
Marque	WACKER NEUSON	Modèle	DV90	N° de Série	WNCD2412T00001529
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		Une contre visite sera obligatoire : Non	

ESSAI DE FONCTIONNEMENT

	B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage	☑	☐	☐	F	
Dispositif « homme mort »	☐	☐	☑	F	
Contacteur de siège	☑	☐	☐	F	
Commande de direction	☑	☐	☐	F	
Direction de secours (suivant capacité)	☐	☐	☑	F	
Frein de service	☑	☐	☐	F	
Frein de parc / Frein de secours	☑	☐	☐	F	

	B	D	NEO	V/F	N°
Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)					
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : Kg m	☐	☐	☑		
Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations…)	☑	☐	☐		
Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge	☑	☐	☐		
Réglage de l'indicateur / limiteur de charge	☐	☐	☑		
Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge	☐	☐	☑		
Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)	☐	☐	☑		
Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.	☐	☐	☑		
Vérin de :					
Vérin de :					

EXAMENS ET ÉPREUVES

Examen d'adéquation	☐	☐	☑		
Examen de montage et d'installation. (Recommandé mais pas obligatoire)	☐	☐	☐		
Épreuve statique (1h, 100 mm à la descente)	☐	☐	☑		
Charge d'essai : Kg à une distance mesurée de : m	☐	☐	☑		

Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)	☐	☐	☑		
Charge d'essai : Kg à une distance mesurée de : m	☐	☐	☑		
Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?				Non	
Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?				Non	